



# BREAK BREAK...

## DÉROGATION 2015/340

Le 20 mars 2020

### LA DSAC ACCEPTE DES PROROGATIONS EXCEPTIONNELLES

#### MENTIONS D'UNITÉ

Pour les MU dont la période de validité arrive à échéance avant le 16 novembre 2020, quelle que soit la date d'expiration exacte de la mention, **les preuves de suivi avec succès d'un PCU nécessaire à la prorogation ne seront à fournir à la DSAC qu'au 15 novembre 2020.**

Pas question donc d'une prorogation systématique comme le demandait l'UNSA-ICNA, mais la possibilité de reporter jusqu'au 15 novembre la réalisation des formations obligatoires.

Il appartiendra ainsi à la DSNA, et ses Sub Instruction, de reprogrammer les formations ratées, ou des dispositifs équivalents acceptés par la DSAC, pour régulariser les prorogations.

Néanmoins, la DSAC n'a pas apporté à ce jour de réponse à la question des 200H, si toutefois l'organisation du travail en Plan de Continuité

d'Activité, et la chute brutale du trafic, rendaient la réalisation de celles-ci impossible pour les contrôleurs assurant d'autres fonctions (CDS, FMP, Détachés, Ass Sub, etc...).

#### MENTION LINGUISTIQUE

Quelle que soit la date d'expiration exacte de la mention linguistique, **la preuve de la réussite à l'évaluation des compétences linguistiques doit être fournie à la DSAC au plus tard le 15 novembre 2020.**

#### APTITUDE MÉDICALE

La période de validité d'un **certificat médical de classe 3 sans restrictions associées** (sauf port d'une correction optique), **qui arrive à échéance avant le 31 juillet 2020, est désormais prolongée de 4 mois.** Pour ceux établis avec des restrictions médicales autres que visuelles, leur situation sera étudiée au cas par cas par le médecin évaluateur de la DSAC.

Pour l'UNSA-ICNA, il était indispensable d'annuler toutes les formations programmées dans les prochaines semaines, sans faire peser d'inquiétudes supplémentaires sur la validité des mentions des contrôleurs.

C'est désormais possible, et l'UNSA-ICNA salue la réactivité de la DSAC et des différents services de la DSNA en charge de la formation, dans les centres comme en échelon central.

**La dérogation acceptée ce jour par la DSAC permet aux contrôleurs de se focaliser sur les tâches d'importance vitale définies dans les Plans de Continuité d'Activité. C'était l'objectif principal. Sera-t-elle suffisante pour permettre d'assurer la continuité du service sans les désorganiser à l'été et l'automne ? Ceci dépendra de la durée de la crise actuelle, grande inconnue du moment.**



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

[www.icna.fr](http://www.icna.fr)